



- Note: La projection de la position du bâtiment est issue d'un plan préparé par Lapalme Rheault Architectes et Associés, pour le compte de la Corporation de l'Habitation de Chelsea, pour le 331 chemin de la Rivière, Chelsea, en date du 2 novembre 2020.

- L'émission du permis de construction est obligatoire afin de valider ce projet d'implantation.
- Ce document ne peut être utilisé à des fins officielles à moins d'une mention spéciale à cet effet.
- L'arpenteur-géomètre devra être mandaté pour implanter ce bâtiment.
- Date du levé: 21 décembre 2020

Échelle: 1:1000 Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres.

PROJET D'IMPLANTATION

Cadastre du Québec
Circonscription foncière: Gatineau
Municipalité: Chelsea

Document évolutif

DOSSIER: 8-2425-3237-3928CS MINUTE: 3928

Gatineau, le 16 février 2021

CHRISTIAN SCHNOB, a.-g.

Révisé le	Remarques
-----------	-----------

BUSSIÈRES BÉRUBÉ GENEST SCHNOB
ARPENITEURS-GÉOMÈTRES INC.

Siège social:
73, rue Laval, Gatineau (Québec) J8X 3H2
Tél.: (819) 777-2206 - Fax: (819) 777-0303

Succursale:
402, Route 105, Kazabazua (Québec) J0X 1X0

www.bbgs.ca

LÉGENDE:

- Piquet posé
- Limite naturelle des hautes eaux (LNHE) de la zone humide établie par la méthodologie de la Botanique simple, selon les informations obtenues le 1er juin 2020, de M Luc Tousignant, ing., P.Eng., M.Ing, directeur du bureau de Gatineau pour le Groupe Gesdor Poirier, Pinchin.
- Limite naturelle des hautes eaux (LNHE) de la zone humide établie par interpolation d'élévation à l'aide de données LIDAR.
- Courbe d'élévation (Données LIDAR). Les élévations sont en référence au système géodésique du Québec (CGVD28).